

LES LIEUX DE L'ASSEMBLÉE CÉLÉBRANTE

Lieu de culte et lieu de la communauté croyante.

Les temples des religions non-chrétiennes sont, la plupart du temps, des édifices destinés à marquer le lieu où habite une divinité, à abriter sa statue, à recevoir les sacrifices qui lui sont offerts ou les prières qui lui sont adressées par des individus. C'est vraiment un « lieu de culte ». Et cela d'autant plus que la divinité est, presque toujours, locale, ou localisée.

Il en était encore ainsi dans l'A.T., bien que fut commencée la révélation historique du vrai Dieu et malgré l'interdiction de le représenter par des images et sculptures. Il demeure là où est l'arche d'Alliance, d'abord au désert, puis à Silo, enfin au temple de Jérusalem : « séjour de la gloire de Yahwé ».

Dans la nouvelle « disposition » (diathékê) et avec l'avènement du Christ, la présence de la gloire de Dieu est transférée du Temple de pierre de Jérusalem au Corps ressuscité du Verbe Incarné, qui est l'Eglise, c'est-à-dire la communauté des croyants. « Femme, crois-moi, l'heure vient où ce n'est ni sur cette montagne, ni à Jérusalem que vous adorerez le Père. L'heure vient, et nous y sommes, où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité » (Jn 4, 22-23). Il n'y a plus de « lieux » réservés au culte, car « Dieu n'habite pas dans des temples faits de main d'homme », disait Paul aux Athéniens (Act. 17, 24), mais Dieu est là où les vrais adorateurs sont rassemblés en « Eglise » (Mt 18, 20).

Aussi Tertullien, après les premiers apologistes, soutient-il que les chrétiens n'ont ni temple, ni sacrifice, ni autel : « Quant aux temples et aux tombes, nous les détestons de la même manière ; nous ne reconnaissons aucune sorte d'autel... nous n'offrons pas de sacrifices » (*De spectaculis*, 13).

Il est nécessaire de revenir à ces affirmations fondamentales, même si elles doivent nous choquer, comme elles ont sans doute choqué la Samaritaine, les Athéniens ou les Africains. En effet l'église chrétienne a récupéré par la suite, spécialement en régime de chrétienté, une bonne part du symbolisme religieux naturel du « lieu de culte », qui n'est pas essentiel à l'église chrétienne.

Les premières générations chrétiennes avaient des « *domus ecclesiae* », c'est-à-dire des « maisons pour la communauté chrétienne » (cf. saint Clément, à Rome) qui, extérieurement, ne se distinguaient pas des autres maisons de la ville. Plus tard, l'église est devenue un bâtiment à part ; puis, peu à peu, le lieu exclusif du culte, la *Domus Dei* ; et enfin ce qu'on pourrait appeler le « temple des catholiques », la maison de la messe, du Saint-Sacrement, des statues et des dévotions. Elle est intégrée dans une civilisation et dans la cité, dont elle est un « monument » ; souvent propriété de l'Etat, dépendant d'un ministère des cultes, etc. Elle répond à des canons sociaux, reçus des croyants ou des incroyants : une église, « c'est comme cela » avec architecture spéciale, vitraux, clocher, etc. La chose-église risque alors de faire oublier la réalité-église, la vraie « maison de Dieu » au sens biblique, qui est l'assemblée des croyants. Nous sommes toujours tentés de définir une église d'une manière pré-chrétienne, comme « la maison de la divinité » ou bien le « lieu du sacré ». Mais il n'y a plus de « lieu sacré » ou « d'art sacré » en soi, sinon mythique. Pour nous, chrétiens, un lieu n'est saint qu'à cause des saints qui s'y rassemblent et des mystères divins qu'ils y célèbrent. Et un art n'est sacré que s'il est le signe effectif de la sainteté que Dieu communique aux hommes.

La fonctionnalité d'une église.

L'Eglise c'est d'abord l'assemblée des croyants. Celle-ci a normalement et habituellement besoin, pour se réunir, d'un lieu et d'un édifice. Il porte le même nom qu'elle : église. Cet édifice se définit donc entièrement par rapport à la communauté qui s'y rassemble. Il est comme son émanation, comme la projection spatiale de l'assemblée célébrante. C'est-à-dire que nous avons à préciser sa *fonctionnalité* de lieu de rassemblement.

Mais cette fonctionnalité est absolument originale et ne

peut être réduite à celle des autres bâtiments civils. On peut distinguer trois niveaux de fonctionnalité d'une église : pratique, spirituel et mystérique. Les deux premiers ont des analogues dans l'architecture profane. Le troisième est propre aux chrétiens.

1. Au premier niveau, une église doit permettre aisément la célébration visible : s'assembler, voir, entendre, s'asseoir, se déplacer, etc. Fonctionnalité *pratique* et utilitaire, que tout architecte doit résoudre soit pour un appartement (dormir, manger, travailler), soit pour un lieu public (usine, cinéma, etc.). Il suffit ici de faire l'inventaire de ce qu'on a à faire dans une église et de trouver des solutions adaptées. C'est de beaucoup le plus facile.

2. A un second niveau, une église doit permettre aux hommes qui s'y rassemblent de rester pleinement hommes et même de s'y humaniser davantage. Je l'appelle spirituel, pas encore au sens chrétien du Saint-Esprit, mais au sens des valeurs de l'esprit humain : intelligence, amour, liberté ; sens du vrai, du bien et du beau. C'est ainsi qu'on cherche à ce qu'un appartement ne soit pas seulement pratique, mais aussi humain que possible : favorisant la vie de famille, le loisir, la culture, le goût esthétique dans la nature ou dans l'art, etc. De même une église doit favoriser entre ceux qui s'y rassemblent le sens des échanges personnels, fraternels, simples et vrais ; le recueillement et la méditation ; l'admiration et l'élévation de l'esprit. Tout ceci est essentiellement relatif à la culture de l'assemblée et aux valeurs qu'elle s'attend légitimement à retrouver à l'église, spécialement dans l'art architectural et décoratif. Une église ne peut se dispenser d'être un lieu vraiment humain et humanisant pour les croyants d'une civilisation donnée. On ne peut être chrétien sans être homme.

Cette fonctionnalité personnelle et sociale, culturelle et esthétique s'avère bien plus difficile à réaliser aujourd'hui, en comparaison d'autres époques et milieux, que la fonctionnalité pratique. Trop de nos églises ne sont pas attirantes. On n'a pas envie d'y rester plus qu'il est nécessaire.

3. Mais il y a une fonctionnalité plus haute, qui est spécifique de l'église chrétienne : entrer dans la communion de Jésus-Christ Sauveur par la célébration de ses « mystères » : c'est pourquoi on peut l'appeler *mystérique*, en

ce sens qu'une église doit signifier en quelque manière, pour les croyants, la réalité invisible de ce qu'ils viennent faire : participer à la Pâque du Seigneur, y recevoir la grâce de la divinisation, vivre par anticipation la vie du Royaume à venir. La note propre de l'église chrétienne est donc *eschatologique*. Elle doit manifester et communiquer autant que possible la joie déjà céleste du peuple des sauvés. Jadis l'orientation vers le levant avait — entre autres choses — cette signification. Savons-nous maintenant utiliser pour cela la spiritualité des formes, la joie de la lumière, la symphonie des couleurs, l'ampleur des déplacements festifs ? Cette fonctionnalité est encore plus difficile à obtenir que les autres car elle ne dépend plus seulement de la culture, mais surtout de la vie de foi de l'assemblée et des artistes qui travaillent en elle et pour elle.

En résumé, pour chercher le programme liturgique d'une église, il est tout à fait insuffisant et même faux de partir des objets nécessaires au culte : autel, ambon, siège du célébrant, place de la chorale et des fidèles, etc. Il faut encore rechercher quel type de relations doivent avoir entre eux les membres de l'assemblée, dans la communion des mystères qu'ils célèbrent. C'est toujours l'action liturgique qui nous guidera, mais concrètement assumée par telle assemblée.

De ce programme, on ne peut ici traiter qu'un aspect, à savoir les exigences de l'action liturgique. En effet les exigences de chaque communauté concrète sont à étudier dans chaque cas, ou au moins par catégories sociologiques (ce qui n'a pas encore été fait). Nous prendrons donc successivement huit fonctions (ou groupe de fonctions) du lieu de l'assemblée qui semblent nécessaires aujourd'hui, pour voir sommairement ce qu'elles impliquent en vue d'un programme architectural.

1. Rassembler la communauté.
2. Ecouter la Parole.
3. Prier et chanter en assemblée.
4. Faire l'initiation chrétienne.
5. Célébrer l'eucharistie.
6. Accueillir les divers actes de sanctification de la vie chrétienne.
7. Offrir un lieu de prière individuelle.
8. Témoigner de notre foi à ceux du dehors.



1. Rassembler la communauté.

La première fonction de l'église est de permettre le rassemblement de la communauté. Le signe « église » apparaît quand des chrétiens, dispersés dans le monde pour leur vie profane, se réunissent au nom de leur foi.

I. Mais cette réunion n'est pas dès l'abord et exclusivement assemblée liturgique. Avant de se confronter personnellement aux mystères célébrés, ils doivent d'abord se retrouver entre hommes croyants. En régime de chrétienté, on pouvait passer sans transition de la rue à la messe, parce qu'on était censé se traiter dehors comme chrétiens. En régime de diaspora, il n'en est plus ainsi. Sortant d'une société de l'homme pour aller à la liturgie, il faut d'abord retrouver la communauté de foi.

On comprend mieux de nos jours le rôle de l'ancienne « domus ecclesiae » en milieu païen. C'était bien plus que l'édifice de la liturgie. C'était le lieu où l'on retrouvait les frères et la communauté, avec ses divers services et ministères.

Aujourd'hui, avant d'aborder l'espace de l'assemblée célébrante, ne doit-on pas s'interroger d'abord sur les conditions auxquelles l'église va permettre la rencontre des croyants ? Il ne s'agit pas seulement d'une zone de transition nécessaire (narthex, espace vert, sans oublier le parking) entre la rue agitée et le lieu de la prière commune, dont on a parlé à juste titre dans la session de 1960. Cela répond à un besoin psychologique des individus, mais ne résout pas le problème de la communauté pré-liturgique. Au lieu de clochers prétentieux et coûteux, très ambigus pour ceux du dehors, inutiles pour ceux du dedans, ne devrait-on pas ménager de vrais halls de rencontres, où serait fait l'accueil, si important pour la pastorale liturgique actuelle ; où l'on pourrait rencontrer les responsables des services de la communauté ; remettre les offrandes à ceux qui en sont chargés (ce qui libérerait l'eucharistie de la quête) ; où l'on mettrait les avis, les informations, le stand de presse. Un lieu vraiment humain, avec sièges, tables, où l'on puisse se saluer et se présenter, causer. Sans parler des annexes si négligées en France : salle de garde

pour les bébés ; toilettes et vestiaires. Rappelons à ce propos l'importance d'un accès au moins qui soit de plain-pied ou en plan incliné si l'on veut que les infirmes puissent venir.

Là pourrait se faire un rite pénitentiel avant la messe, par exemple devant une grande croix et un bénitier, et de là éventuellement une vraie procession d'entrée pour la liturgie.

Là devraient aussi pouvoir venir les sympathisants, ceux qui veulent voir mais qui n'entreront pas à la liturgie.

On entend souvent dénoncer le caractère anonyme, froid, inhumain de nos liturgies. A-t-on suffisamment pensé et pourvu à tous ses préalables humains, spécialement à la rencontre de la communauté ?

II. Alors nous pourrions pénétrer dans l'espace réservé à la liturgie. « Les places des fidèles, dit l'Instruction (*Inter œcumenici*), seront disposées avec un soin particulier pour qu'ils puissent participer comme il faut, par les yeux et par le cœur, à la célébration. Il convient de mettre habituellement à leur usage des bancs ou des sièges » (I 98).

Voyons les conséquences du principe posé : permettre la participation active et communautaire.

a) Au niveau *pratique* il faut pour chacun des participants :

1. Avoir un *lieu* où l'on puisse se tenir debout ou assis, éventuellement à genoux, de manière suffisamment confortable pour que cela ne nuise pas à l'attention, au recueillement, au chant, à la prière. Il faut pouvoir aussi y accéder sans causer ni subir de trouble.

2. *Voir* : non seulement l'autel, et ce qui s'y fait, mais aussi l'ambon, le célébrant à son siège, les autres ministres, les cérémonies, la croix, une partie de la décoration, et, ne l'oublions pas, le reste de l'assemblée co-célébrante. Cela bannit non seulement les piliers, les recoins, les grilles, les tribunes à étages ou balcons, mais inviterait à utiliser avec moins de timidité des procédés qui se pratiquent couramment ailleurs : par exemple, pour ne pas avoir à élever indument le sanctuaire et l'autel (*cf infra*), disposer la nef en plan incliné. Cela invite aussi à soigner l'éclai-

rage, naturel et artificiel. Les effets de pénombre sont peut-être très suggestifs, mais les assemblées modernes usent en général largement de la lumière que les techniques actuelles nous permettent (sauf les salles de spectacle, ce que n'est précisément pas une église).

3. *Entendre* toutes les paroles dites ou chantées par un ministre ou par la schola. Il est encore plus essentiel à la participation d'entendre que de voir. Voilà un domaine technique, dont j'oserais dire qu'il est gravement négligé par trop d'architectes : on n'y croit pas, ou on bricole. Les techniques du son ne sont pourtant plus dans l'enfance. Ce n'est pas le lieu de développer. Mentionnons seulement le cas des sourds et durs d'oreille et la solution du banc avec casques d'écoute. Cela intéresse trop de fidèles dans toutes les églises pour qu'on le néglige.

b) Au niveau *humain*, il faut que l'espace des fidèles favorise un équilibre entre deux valeurs : d'une part la communication vivante de chacun avec tous (spécialement avec les acteurs du sanctuaire) ; d'autre part le respect d'une participation personnelle et intérieure.

Parmi toutes les conséquences que cela entraîne et qu'il faudrait analyser, nous ne pouvons mentionner que la plus grave et la plus importante : les dimensions de l'assemblée et de l'édifice.

On ne peut avoir une assemblée dominicale ordinaire qui soit vraiment communautaire et participante avec n'importe quel nombre de personnes, ni dans n'importe quel lieu. (Il en va autrement de grands rassemblements pour un motif exceptionnel.) La prétention des siècles passés et le gigantisme architectural sont la mort de la pastorale liturgique — avec ce qui en est souvent la cause : une conception abstraite de la division des paroisses ou de l'implantation des lieux de culte. Aucun de ceux qui bénéficient des petites églises (si elles sont assez pleines) ne me contredira sur ce point précis. Et combien ont constaté, après avoir eu pourtant des années un lieu de culte provisoire, voire un baraquement, une chute irrémédiable dans la participation, le jour où ils sont entrés dans leur grande église, enfin érigée ; et à quel prix ! la déception n'est que plus cruelle.

Il faudrait sérieusement tenir compte de l'expérience d'assemblées vraiment communautaires — et, si besoin, interroger des experts en psychosociologie — pour construire

des églises à la taille d'une vraie communauté humaine, et non d'après les chiffres ou les statistiques démographiques. Cette révolution n'est pas faite, à en juger d'après les églises qu'on fabrique. Je sais bien qu'elle impliquerait aussi une révolution dans la conception et l'organisation monolytique de nos paroisses actuelles. Mais cette révolution n'est-elle pas encore plus nécessaire après Vatican II ?

Quel que soit le nombre des fidèles, il faut en tout cas qu'ils habitent un espace où ils se sentent à l'aise, ni perdus (attention au mythe des nefes hautes !) ni comprimés. Ils doivent trouver les conditions normales d'une vraie fête humaine.

c) Mais cette fête, en même temps qu'humaine, est divine en Jésus-Christ. La note chrétienne et eschatologique d'un local des fidèles tiendra sans doute à quelques signes objectifs issus de l'histoire du salut : le crucifix, des statues de saints ou des représentations d'événements bibliques. Mais ces signes propres sont peu nombreux. En fait, importe beaucoup plus la signification que, dans leur foi commune, des croyants reconnaissent à des formes d'art le plus souvent empruntées à leur culture. Ce peut être richesse ou pauvreté — pierre, bois ou ciment — nus ou polychromés — lumière ou ombre — art ancien ou moderne. La valeur de signification n'est jamais enfermée dans l'objet, mais elle dépend d'abord d'une expérience symbolique. Celle-ci se passe ici dans la foi.

« Un édifice liturgique n'est authentiquement symbolique, écrit Dom Godfrey Diekmann, que si, par la disposition de ses diverses parties, il révèle clairement la façon dont l'*Ecclesia*, c'est-à-dire le peuple de Dieu composé du clergé et des fidèles, accomplit les multiples actions étroitement liées entre elles qui constituent sa raison d'être » (dans *Concilium* 2 [1965], p. 67).

Et il n'y a expérience symbolique que dans une totalité : « Ce n'est que lorsque l'édifice et sa disposition générale inspirent la contemplation du mystère total de l'Eglise qu'on peut parler de construction vraiment fonctionnelle » (*ibid.*, p. 69). (Cf. le défaut habituel des églises modernes, même réussies esthétiquement : leur signification fragmentaire du mystère chrétien — comparer roman ou baroque).

2. Ecouter la Parole.

L'Ecclesia — « convocation, rassemblement » — est constituée par la Parole révélée. Le Concile du Vatican a bien mis en valeur le rôle primordial de la Parole de Dieu dans l'Eglise et spécialement dans la liturgie. L'assemblée chrétienne commence toujours par écouter la Parole transmise sous diverses formes : Lecture de l'Ecriture ou prédication. Cette dernière consiste tantôt dans la catéchèse (aux catéchumènes ou aux baptisés), tantôt dans l'homélie, tantôt dans des sermons ou des exhortations, mais aussi des explications bibliques, des conférences, etc.

Une église, comme maison de la communauté, doit d'abord et avant tout permettre ces différentes transmissions de la Parole : catéchèse aux catéchumènes et aux enfants, homélie de la messe, conférences et sermons divers. Des locaux différents et adaptés seraient souhaitables. Mais une telle richesse de moyens est rarement possible. On n'aura souvent que la nef de l'Eglise et une ou deux salles annexes, comme la sacristie et le hall d'entrée. Dans ce cas il faut penser à la polyvalence de ces locaux, et spécialement du lieu propre de la liturgie avec l'ambon pour la lecture de l'Ecriture et, si possible, un autre lieu pour d'autres discours moins liés à la Parole de Dieu ou aux rites.

a) Du point de vue pratique, l'ambon, dit l'Instruction, doit être disposé de telle façon que le ministre puisse être bien vu et entendu par les fidèles » (I 96). C'est simple et de bons sens. Encore qu'on voie souvent des ambons minuscules ou trop bas (on semble répugner à ce que son niveau soit plus élevé que celui de l'autel ; rien de choquant à cela, si c'est fonctionnel), parfois il semble instable (une seule paroi) ou mal inséré dans l'ensemble ; parfois il fait encore défaut !

Les directives épiscopales font remarquer que le lieu de la Parole est mieux signifié par un seul ambon que par deux, et qu'un lieu secondaire de la Parole est alors nécessaire pour les commentaires, annonces, direction du chant.

La place de l'ambon reste libre. Sans doute est-il pratique qu'il soit lié au sanctuaire. Mais il serait plus juste de dire : lié au président de l'assemblée et autres ministres de la liturgie de la Parole. On connaît en effet l'usage syrien ancien qui plaçait l'ambon au milieu, voir au fond de l'église, et où prenaient place le célébrant, le diacre,

les lecteurs, le psalmiste, etc. Cela donnait lieu, après la liturgie de la Parole, à une procession des ministres au sanctuaire pour la liturgie eucharistique, à la fois fonctionnelle et pleine de sens. Le peuple ne peut pas changer de lieu entre les deux parties de la messe, mais les ministres le peuvent aisément. Peut-être de telles réalisations nous apparaîtront-elles moins « archéologiques » si on retrouve des assemblées où certains membres, comme les catéchumènes, quittent l'Eglise après la liturgie de la Parole et où l'eucharistie entraîne une nouvelle concentration et un resserrement de l'assemblée. En tout cas, cette disposition nous aide à réfléchir et à chercher comment la Parole doit être le plus proche possible des fidèles. Pour certaines églises, tout en longueur et en plusieurs sections, dans lesquelles on ne peut valablement déplacer un autel situé tout au fond, c'est même la seule solution que de rapprocher le lieu de la Parole, en laissant intact le lieu de l'eucharistie. Les ministres se déplacent à l'offertoire.

b) Du point de vue humain, le lieu de la parole doit permettre une communication directe du lecteur ou prédicateur avec tous, c'est-à-dire que chacun doit se sentir comme à portée de voix et de geste de celui qui parle, même s'il est sonorisé. Il faut donc se méfier des trop grandes distances, et en particulier des espaces vides qui créent une zone morte entre l'ambon et les premiers auditeurs. Et aussi de l'élévation excessive qui laisse pleuvoir des phrases sur les têtes des assistants. On doit à la fois sentir l'autorité et la transcendance de la Parole annoncée, en même temps que son caractère humain et tout proche.

c) Le mystère de la Parole de Dieu devrait être suggéré par la beauté de l'ambon et éventuellement par sa décoration. Faut-il y laisser la Bible en dehors de la célébration ? C'est discuté. Mais cela peut se soutenir, à la condition qu'elle soit visible et même accessible aux fidèles.

3. Prier et chanter en assemblée.

Une fois rassemblée par la Parole de Dieu, l'assemblée la médite ; elle prie pour son salut et pour toute l'Eglise ; elle rend à Dieu le service de la louange. Ceci concerne les chants et prières de la première partie de la messe, mais aussi de toute liturgie de la Parole, ainsi que des

prières du matin et du soir de la communauté, fondement de l'Office divin (prière de « l'Eglise ») qu'on doit espérer voir revivre un jour.

Ce type d'assemblée suppose — outre la réunion du peuple et la fonction parole déjà étudiés :

a) une fonction de présidence, pour l'ouverture et les prières conclusives ;

b) une fonction diaconale pour les monitions et intentions de prières ;

c) une fonction chorale pour les chants.

Ces trois fonctions supposent un lieu organiquement prévu pour ceux qui doivent les assumer. Remarquons qu'aucune n'est liée de soi à l'autel. En revanche, elles ont toujours un rapport avec le lieu de la Parole.

1. Le lieu de la présidence, normalement du prêtre célébrant, doit apparaître comme la tête de l'assemblée, c'est-à-dire être vus de tous, dans sa personne et ses gestes, qu'il soit debout ou assis — et entendu quand il parle (I 92). Sa place, comme le fait remarquer l'Instruction, dépend de « la structure de chaque église ». Ce peut être le fond de l'abside. En ce cas, il doit être assez élevé pour ne pas être caché par l'autel — sans pourtant imiter la forme du trône réservé à l'évêque (I 92). Bien que traditionnelle et logique, cette solution est rarement réalisable dans les églises moyennes ou petites. Il faut donc en chercher d'autres, sans qu'elles apparaissent comme un sauvetage ou un bricolage. Ce lieu devrait être architecturalement prévu et bien intégré dans l'espace. Il y a d'assez bonnes réalisations dissymétriques, qui juxtaposent, de manière hiérarchisée et individualisée, l'ambon, le siège du célébrant, la croix, l'autel, la sainte réserve. Elles sont meilleures que des perspectives en « enfilade » qui se nuisent. Au contraire chaque élément peut ainsi devenir à son tour centre de l'assemblée célébrante, sans être gêné par les autres.

Les réflexions à faire sur la fonctionnalité humaine et mystérique du lieu de la présidence seraient analogues à celles qu'on a dites pour l'ambon : présidence, non de domination, mais de service ; symbolisant le Christ, tête de l'Eglise, vraiment présent au milieu de son peuple.

2. Dans les liturgies orientales, où demeure la fonction du diacre, sa place est prévue dans le pré-sanctuaire. Chez

nous, il y a actuellement un certain flottement — parce que le ministre des monitions ou des intentions de la prière universelle est tantôt un prêtre commentateur, tantôt un laïc, tantôt le célébrant lui-même. Normalement, ce serait un lieu annexe de la Parole, autre que l'ambon, avec un simple pupitre et un micro, placés en un lieu convenable.

3. « La place de la schola et celle de l'orgue, dit l'Instruction, seront disposées de telle sorte qu'on voie clairement que ceux qui exercent les fonctions de chanteurs et d'organiste font partie de l'assemblée des fidèles, et qu'ils soient à même de remplir au mieux leur fonction liturgique (I 91). Il faut aussi qu'ils puissent communier facilement.

Les conséquences sont claires : pas de tribunes coupées de l'assemblée, ni pour la schola, ni pour l'orgue, mais un lieu « charnière » entre les ministres et l'assemblée. La schola fait partie de l'assemblée ; elle doit se sentir telle et apparaître telle. Mais en même temps pour remplir son rôle, il lui faut un lieu propre qui facilite psychologiquement et techniquement sa cohésion. En outre pour que le son parvienne bien à toute l'assemblée, il doit être « appuyé » au-dessus et en arrière et ainsi « dirigé » vers l'assemblée par réflexion. Ce sera souvent une position latérale en tête de la nef. Pour des raisons pratiques, il vaut mieux choisir le côté de l'ambon. L'orgue (à ne pas oublier, du moins en prévision), ou au moins la console de l'organiste, doit être proche des chanteurs et de leur chef sous peine de gênes considérables durant l'office. L'orgue constitue en outre un admirable élément décoratif qui doit être intégré à l'ensemble (cf. les orgues baroques). Il signifie merveilleusement le mystère de la louange dans l'église.

4. Faire l'initiation chrétienne.

L'initiation chrétienne comporte la catéchèse et les rites préparatoires du baptême, puis le baptême proprement dit. Pour les premiers on a donné les éléments essentiels. Le rite terminal du baptême pose le problème du baptistère.

a) Du point de vue pratique, l'Instruction demande que le lieu se prête aux célébrations communes (I 99) : nuit pascale et baptêmes communautaires. On ne peut guère songer à un grand baptistère distinct de l'église. Cela nous

invite donc à placer le baptistère dans l'espace ordinaire de la liturgie, de manière qu'il soit visible, si possible de toute la nef, ou du moins d'un narthex, tout en permettant le groupement d'une assemblée plus restreinte. D'où la proposition par exemple d'une situation latérale en tête de la nef (symétrique de la chorale). Les directives ajoutent : « Pourvu qu'il se trouve près d'une porte, ce qui est essentiel à son symbolisme. »

Notons que, dans un baptistère, il faut distinguer la fontaine et la cuve. On peut très bien faire une cuve qui soit dans le sol, et où le baptisé (ou celui qui le porte) descend par quelques marches (à défaut d'immersion, on exprime au moins ainsi par un geste annexe le symbolisme fondamental du baptême : descente-remontée). Mais la fontaine doit être au-dessus.

b) La décoration du baptistère (qui peut être symétrique de l'orgue) est d'une grande importance et doit être particulièrement soignée. Le mystère baptismal constitue, avec le mystère eucharistique, l'élément essentiel du symbolisme de l'église chrétienne. On ne le voit guère dans la plupart de nos églises.

5. Célébrer l'Eucharistie.

L'eucharistie, ou repas sacrificiel du Seigneur, qui constitue le terme de l'initiation chrétienne et la seconde partie de la messe, est le sommet de la célébration du culte chrétien. Elle n'en est pourtant qu'une partie. C'est pourquoi le lieu de culte, on l'a vu, ne peut être conçu uniquement en fonction d'elle. En fait, sa célébration est fort simple et ses exigences spatiales plus faciles que celles de la liturgie de la parole. Outre les points déjà étudiés, nous avons à voir ce que requiert la procession des oblats, la grande prière eucharistique dite à l'autel et la communion des fidèles.

1. La procession des oblats comporte au moins l'apport des pains et du calice à l'autel à partir d'une crédence (à laquelle on rapporte le calice après la communion). Cette crédence doit être organiquement prévue dans le sanctuaire, et non une chose bricolée et rajoutée. Si on apporte les oblats processionnellement du fond de l'église, même remarque à faire pour cette ou ces crédences annexes (où les

fidèles peuvent éventuellement déposer une hostie en entrant).

2. Pendant l'action eucharistique, tout doit être centré sur le prêtre qui se tient à l'autel et éventuellement les concélébrants qui l'entourent. Voyons la fonctionnalité de ce lieu.

a) Du point de vue pratique, l'Instruction dit : « Il est bien de construire l'autel majeur séparé du mur, pour qu'on puisse en faire facilement le tour et qu'on puisse y célébrer vers le peuple, et il sera placé dans l'édifice sacré, de façon à être véritablement le centre vers lequel l'attention de l'assemblée des fidèles se tourne spontanément » (I 91). Et les Directives observent justement qu'il n'est plus nécessaire de donner à l'autel de grandes dimensions, surtout en extension latérale ; un autel carré est souvent plus fonctionnel qu'un autel long et plus facile à harmoniser avec l'ensemble du sanctuaire. De même, la célébration face au peuple appelle pour l'esthétique et l'aisance du célébrant des autels plus bas que par le passé.

L'autel doit être dégagé de tout ce qui n'est pas nécessaire. On sait que l'Ordinaire du lieu peut permettre de disposer les chandeliers utiles hors de l'autel (I 94). De même la croix n'est pas à placer obligatoirement au centre de l'autel, où elle a pour effet, le plus souvent, de masquer le célébrant et son action.

b) Du point de vue humain, l'autel doit inspirer le respect de l'action sainte qui s'y accomplit. Mais il ne faut pas le surélever tellement que le célébrant semble coupé de l'assemblée (Directoire n° 47). Il lui faut normalement un marchepied. Mais l'expérience prouve que presque tous les autels surélevés de plusieurs marches semblent dressés, isolés comme une scène de théâtre. C'est le rapport de niveau entre la nef et le sanctuaire qui doit être soigneusement étudié pour la visibilité.

Par réaction contre les autels repoussés au fond du sanctuaire, on cherche aujourd'hui à les rapprocher au maximum des fidèles. Mais l'autel entre alors en conflit avec tous les autres éléments durant la liturgie de la Parole, et les bonnes solutions sont rares (sauf quelques-unes, dissymétriques). Je me permettrais de plaider pour la distinction entre le lieu de la liturgie de la Parole, le plus engagé possible dans l'assemblée, et le sanctuaire pour

l'eucharistie, même s'il doit être en retrait et plus restreint. En effet la majorité des déplacements et cérémonies intéressent la liturgie de la Parole. En dehors de l'encensement de l'offertoire et du transfert des oblats, rien ne se passe autour de l'autel que la prière eucharistique.

Il me semble qu'on est induit à tort en commençant toujours l'étude de l'espace sacré par l'autel, alors qu'en respectant l'ordre de l'initiation et de la célébration, on est aiguillé vers des solutions meilleures.

c) Du point de vue mystérique, « l'autel est à la fois la prière du sacrifice et la table du Seigneur » (Dir.). Cela a été souvent développé et peut être signifié par des formes diverses. Signalons, à l'expérience, le résultat souvent disgracieux, dans la célébration face au peuple d'une table avec des pieds latéraux, laissant voir au milieu la partie inférieure du célébrant, qui apparaît alors comme coupé en deux.

Rappelons ici le principe de l'unicité de l'autel (I 93) si cher à la tradition, et si important à son symbolisme. Il faudrait en dire autant des crucifix, que l'on a multiplié inconsidérément.

Il est très important de soigner le fond du sanctuaire derrière l'autel. C'est une des choses qui, trop souvent, sont le plus négligées. D'abord ce n'est pas la place d'un crucifix, qui doit se situer entre l'autel et l'assemblée. Mais plutôt de la gloire eschatologique (cf. le Paradis de Saint-Apollinaire à Ravenne ou le Christ Pantokrator byzantin). La vision d'un fond triste derrière l'autel devient vite insupportable pour les fidèles pendant le sacrifice de louange !

3. L'organisation de la procession de communion est un problème presque insoluble dans la majorité des églises, parce qu'on n'avait pas prévu les exigences fonctionnelles de ce rite, pour un si grand nombre de personnes (ni les ministres d'ailleurs). Afin que la communion ne dure pas un temps disproportionné, il faut prévoir plusieurs postes de communion. Ils seront situés de préférence à la jointure de l'espace des fidèles et de l'espace de la Parole ou du sanctuaire. On devra pouvoir y accéder et en revenir aisément, dans une démarche ordonnée, recueillie et festive, respectueuse du Seigneur et des frères, ses commensaux. Enfin la sainte réserve doit être accessible pour y déposer

facilement les pains qui restent ou recourir à la réserve en cas de besoin.

Des raisons valables poussent souvent à renoncer aux tables de communion. Mais si c'est pour donner la communion « n'importe où », on manque l'occasion de marquer visiblement ce lieu et de signifier quelque chose du mystère par lequel le croyant « accède » au repas pascal et eschatologique. En Orient, ce lieu est parfois symbolisé dans le pavement du sol. Il y a quelque chose à chercher en ce sens.

6. Accueillir les divers actes de sanctification de la vie chrétienne.

En dehors de la messe dominicale et de l'initiation chrétienne, l'église, maison de la communauté, est appelée très souvent à abriter des actes publics, bien que partiels, de sanctification : mariage, funérailles, messes de groupe ou messes de semaine, célébrations communautaires de la pénitence, etc. Sauf le lieu de la confession, ils n'exigent pas d'autres éléments importants que ceux que nous avons vus. Mais la variabilité en nombre des assemblées pose un problème particulier.

Il ne faut pas en effet qu'une assemblée, même restreinte, sente le vide autour d'elle, ni que le ou les rares ministres semblent perdus dans un vaste sanctuaire désert. Certains espaces bien centrés ne donnent pas cette impression. On peut alors utiliser la nef, l'ambon, l'autel, même pour quelques personnes. En cas contraire, il faut avoir prévu ou bien une chapelle de semaine — soit permanente, soit aménageable dans un lieu convenable — ou bien un bas-côté qui permette plus de cohésion.

Les confessionnaux ont plutôt leur place vers le fond de l'église, à la fois pour la raison symbolique de la « rentrée » dans la communauté, et pour ne pas troubler le regard dans l'espace de l'assemblée célébrante. Pour le reste, on peut se reporter aux réflexions et suggestions déjà faites à ce propos (vg LMD 63, p. 154-157).

7. Offrir un lieu de prière individuelle.

Bien que l'église soit, par nature, le lieu du culte communautaire, des fidèles viennent y chercher le recueillement

et le silence qu'ils ne peuvent trouver ailleurs pour leur prière solitaire, ou pour visiter le Saint-Sacrement, ou encore prier la Vierge ou les saints. On ne peut négliger cette fonction de nos églises. Cela suppose qu'on prête attention aux points suivants :

1. *La réserve eucharistique.*

Si la réserve eucharistique n'a jamais de fonction centrale au cours d'une célébration, en dehors de celle-ci, elle passe au premier plan dans une église. D'où la place éminente qui est requise pour elle, qu'elle soit sur un autel ou dans un autre lieu digne et approuvé (I 95).

On a vu que, pour la messe, elle doit simplement être accessible du lieu de communion et de l'autel. En dehors de la liturgie, elle doit répondre à d'autres exigences : que les fidèles n'en soient pas séparés par un grand espace vide, ou, au contraire, par trop d'autres choses (stalles, ambon, etc.) ; qu'ils trouvent, lorsqu'ils y viennent prier, les conditions souhaitables de recueillement, d'intimité, de silence ; que la décoration du tabernacle les y aide. Il est rare que l'autel majeur réponde à tout cela, encore moins le fond du sanctuaire. Mieux vaut chercher un lieu plus proche de l'espace des fidèles et un peu retiré.

2. *Les lieux de dévotion.*

Il est juste que les fidèles trouvent dans leur église, à une place adaptée, une statue ou icône de la sainte Vierge, des saints à intérêt local (C 125), un chemin de la croix, etc. Il faut seulement garder la hiérarchie dans un ensemble équilibré. Bien plus, la décoration du baptistère, la Bible et l'ambon, doivent de nos jours développer une juste dévotion privée au baptême et à la parole de Dieu.

3. *La décoration.*

L'iconographie, les vitraux, la décoration, figurative ou non, ont pour fonction de signifier, même en dehors d'une célébration, la présence totale du mystère de l'Eglise universelle, glorieuse, militante ou souffrante, dans la maison de l'église locale. On devra ici tenir compte en même

temps et de la révélation biblique, base de la symbolique chrétienne, et de la sensibilité religieuse et artistique de la communauté.

8. Témoigner de notre foi à ceux du dehors.

Nous avons traité jusqu'ici exclusivement de l'église dans sa destination normale de lieu de culte pour les chrétiens, catéchumènes ou fidèles. Il reste à évoquer une fonction secondaire, mais importante et délicate : que signifient nos églises pour ceux du dehors, incroyants, indifférents ou sympathisants ? Est-ce qu'elle témoigne pour eux de notre foi d'une manière juste ?

En milieu païen, les maisons d'église n'avaient rien qui les distingue au-dehors, et nul n'y entrait sinon initié, catéchumène ou auditeur sympathisant. En milieu de chrétienté, l'église est devenue un monument civil, souvent le plus important de la cité, parce que tous en savaient la signification. D'où l'exubérance de sa décoration extérieure et la majesté de son architecture.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Nous ne sommes plus en chrétienté, et les églises ne sont plus des lieux religieux publics dont tous ont conscience qu'ils sont leurs. Nous ne sommes pas non plus en milieu païen, car la civilisation chrétienne a marqué notre histoire. Comment doit apparaître l'église au-dehors, pour ceux qui n'y entrent pas ? Même en évitant le triomphalisme d'époques antérieures, a-t-on raison d'imposer visiblement notre religion à la cité par des monuments considérables, des édifices coûteux, des clochers dominateurs ? On le justifie par la présence effective de chrétiens dans cette même cité. Mais dans la cité, les chrétiens ont à témoigner de la charité de l'Eglise, de sa sainteté, de son espérance. Faut-il aussi exposer au-dehors ce que les seuls croyants viennent précisément célébrer au-dedans : à savoir les mystères du culte de l'Eglise et les sacrements qui sont des signes de la foi et pour la foi ? Pourtant nous ne voulons pas être un ghetto ?

On peut se demander si l'on ne devrait pas chercher à refaire la « maison de la communauté », à la fois liturgique et missionnaire. Non plus le lieu exclusif du culte, marqué par un sacré de séparation, isolé en même temps et des autres maisons et des autres activités de la communauté chrétienne. Mais un bâtiment — ou même une partie

d'un immeuble — plus ouvert et plus pénétrable, dans lequel on trouverait d'abord des chrétiens en communion fraternelle entre eux et accueillants à tous ; prêts à dialoguer, invitant à l'occasion ceux qui le désirent à écouter avec eux la Parole de Dieu et à assister à la prière commune ; puis plus intime et plus réservés seraient, dans cette même maison, l'initiation chrétienne et enfin l'eucharistie.

Il faudrait que nos lieux d'assemblée ne soient plus des temples érigés pour l'observance d'une religion installée, mais deviennent le signe vivant d'une Eglise en état de mission.

20 août 1966.

Joseph GELINEAU, S. J.